

Pratiques et formes littéraires

ISSN : 2534-7683

Éditeur : Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités

20 | 2023

Libelles en quête d'auteurs ?

Pleins feux sur l'auteur : l'*Institution du prince du Sr des Yveteaux*, libelle d'action ou de réaction ?

Bernard Teyssandier

 <https://publications-prairial.fr/pratiques-et-formes-litteraires/index.php?id=563>

DOI : 10.35562/pfl.563

Référence électronique

Bernard Teyssandier, « Pleins feux sur l'auteur : l'*Institution du prince du Sr des Yveteaux*, libelle d'action ou de réaction ? », *Pratiques et formes littéraires* [En ligne], 20 | 2023, mis en ligne le 21 décembre 2023, consulté le 12 juin 2024. URL : <https://publications-prairial.fr/pratiques-et-formes-litteraires/index.php?id=563>

Droits d'auteur

CC BY-NC-SA 3.0 FR

SOMMAIRE

Karine Abiven, Delphine Amstutz, Alexandre Goderniaux et Adrienne Petit
Des libelles en quête d'auteur ?

Alexandre Tarrête

Guillaume Du Vair sous la Ligue. Des libelles anonymes aux œuvres signées,
l'affirmation d'un auteur

Yann Rodier

« Séditieux » et « perturbateurs de l'ordre public » ! Les libellistes, des auteurs face
à la justice et à l'État dans le premier xvii^e siècle

Annarita Palumu

Relire *L'Isle des Hermaphrodites* (1605)

Bernard Teyssandier

Pleins feux sur l'auteur : *l'Institution du prince du Sr des Yveteaux*, libelle d'action ou
de réaction ?

Laurence Giavarini

Les mazarinades, le nom de Scarron et le fait littéraire

Adrien Pitor

Enquête de vendeurs. Production, diffusion et destruction des libelles dans le
Palais de Paris au xviii^e siècle

Stéphanie Gehanne Gavoty

En quête d'une définition : les libelles dans la *Correspondance littéraire* de Grimm
(1765)

Jean-Alexandre Perras

L'écriture des libelles chez Simon Linguet, du droit au journalisme

Linda Gil

Beaumarchais libelliste ?

Pleins feux sur l'auteur : l'*Institution du prince du Sr des Yveteaux*, libelle d'action ou de réaction ?

Bernard Teyssandier

PLAN

Indices biographiques
Parallèles bibliographiques
Effets spéculaires

TEXTE

- 1 Pour se conformer à l'orientation du présent volume – « Des libelles en quête d'auteur¹ » – était-il expédient d'en référer à l'*Institution du prince du Sr des Yveteaux*², texte en prose dont la BnF conserve deux copies manuscrites présentant très peu de variantes mais retranscrites par des mains différentes – la plus ancienne datant d'avant 1661, la plus récente des années 1680³ ? Certes, dans la forme et dans le fond, ces cahiers de moins de quinze pages répondent plutôt bien à la définition du libelle – petit livre touchant essentiellement à « l'honneur d'aucun⁴ ». Mais contrairement aux pratiques libellistiques en usage, cette *Institution* ne fut ni imprimée ni éditée⁵. Plus surprenant encore, le nom de l'auteur est annoncé dès le titre.
- 2 Faute de disposer d'un document autographe, il est bien évidemment difficile de savoir si l'auteur prétendu – le *Sr des Yveteaux* en l'occurrence – signa lui-même son discours ou si l'inscription patronymique figurant sur les deux manuscrits fut le fait des seuls copistes. Ce qui est certain en revanche, c'est que les effets de lecture induits par les indices biographiques et bibliographiques disséminés conduisent invariablement vers l'homme de lettres auquel Prosper Blanchemain et Georges Mongrédien ont jadis consacré une étude⁶. Dès lors, comment apprécier, justifier et interpréter ces marques redoublées d'auctorialité ? Si Nicolas Des Yveteaux (1567-1649) est bien à l'origine du texte qui lui est attribué, ce qui est probable,

quelles furent ses intentions : souhaitait-il relancer sa carrière à des fins pragmatiques voire stratégiques ? Les attaques professées et les conseils prodigués relèvent-ils d'un engagement politique, idéologique, ou visent-ils à conforter une réputation ? Le lecteur de cette *Institution du prince* n'a pas à se mettre « en quête d'auteur », à l'évidence, mais il n'en est pas moins invité à mener une enquête sur l'auteur.

Indices biographiques

- 3 Dès le début du récit, un narrateur prend la parole à la première personne pour annoncer son projet : « mon intention est de faciliter et d'aplanir quelque chemin à la première instruction du Prince⁷ ». Promesse tenue, même si une autre intention se dessine : plusieurs indices disséminés renseignent sur l'origine et sur la paternité du locuteur. Très vite, le *Sr des Yveteaux* est identifié comme l'auteur.
- 4 Revenons, pour nous en persuader, sur quelques-uns de ces signes indiciels. Pour *terminus a quo*, le texte indique les mois qui précèdent la naissance du dauphin Louis :

[...] je ne laisseray pas d'escrire que j'arrivay à la Cour par le commandement de Henry le Grand, lorsque la Reyne Marie de Medicis estoit grosse, et trouvant le Roy aupres d'elle qui faisoit marcher Monsieur de Vendosme devant luy, il me commanda de m'engager dans la conduite de son institution, afin qu'en suite j'entreprisse [...] la nourriture de Monsieur le Dauphin [...]⁸.

La scène rapportée a lieu peu de temps après le remariage d'Henri IV avec Marie de Médicis. Le roi promet au poète une double charge de précepteur, auprès de César de Vendôme (1594-1665) d'abord, puis de l'héritier à la Couronne. Ce que les faits corroborent. Durant sa carrière, Des Yveteaux occupe deux fois cette fonction. Pour son second mandat qui débute le 8 mars 1609, comme l'indique le texte, l'homme de lettres se rend en effet fréquemment au « Louvre » pour instruire le dauphin, ce qui l'amène à croiser le « gouverneur », le « confesseur » et le « premier medecin »⁹.

- 5 Sur les leçons prodiguées, l'auteur de l'*Institution* ne dit rien, ou presque. Il se contente de faire état d'un projet pédagogique qu'il

n'aurait pu mener à son terme¹⁰. Et de fait, l'objectif principal de Des Yveteaux est autre : indiquer les obstacles qu'il a rencontrés dans l'exercice de ses fonctions. D'où un retour sur les mois qui suivent le régicide.

- 6 Les débuts de la régence sont visiblement éprouvants pour le précepteur en titre et les pressions dont il fait l'objet le conduisent à envisager de renoncer à sa charge : « ayant autant désiré ma retraite a ce temps-là¹¹ ». Des preuves sont alléguées à ce propos. Les « petites contradictions, assez fréquentes¹² » entre la reine et son fils, s'accumulent au point d'interférer dans le bon déroulement de l'éducation de l'enfant. Puis vient le temps de la discorde. Un jour, Concini s'adresse au maître pédagogue en ces mots : « la Reyne Mere, [déclare le favori], me feroit grand et riche devant que le Roy me peut donner un soulz sols¹³ ». Inflexible, Des Yveteaux résiste, mais sa position au Louvre devient vite intenable :

[...] le Mareschal d'Ancre fut une fois solennellement deputé vers moy pour persüader au Roy, de la part de la Reyne sa Mere, qu'il luy donnast son chien, et au contraire le Roy desira le sien d'elle par moy-mesme [...]¹⁴.

- 7 Pour le reste, rien de bien précis sur les raisons qui conduisent finalement l'homme de l'art à quitter la cour (il en est chassé en juillet 1611, on y reviendra), mais l'événement est à plusieurs reprises signalé :

[...] ayant eü cet employ trop tard [i. e. : allusion au préceptorat de Vendôme], je le quittay, trop tost, comme je feis aussy celui duquel je fus apres honoré en qualité de precepteur de Monsieur le dauphin. [...] les sciences assurees comme l'arithmétique et la geometrie, ne luy sont pas moins necessaires [mais] il seroit bon de les reduire à son utilité particuliere [...] comme nous avons delibéré de faire quand je quittay le Roy [...]¹⁵.

Contre toute logique, plusieurs faits datant d'après cette éviction sont invoqués¹⁶, comme si Des Yveteaux, bien qu'absent de la scène, était toujours à même de fournir des témoignages. En tout cas, ce qu'il donne à voir de la cour est édifiant. Le jeune roi est victime de la méchanceté de ses proches :

[...] ils [i. e. : « des gens de peu »] estoient addonnés à leurs interests et à l'exercice des choses basses : par lesquelles pourtant ils prevaleürent et eurent le secret et la bourse entrant en la possession de l'aage et de l'esprit de Sa Majesté, après que [je] fus party [...] ¹⁷.

L'équipe pédagogique demeurée en fonction est incapable d'instruire l'enfant tant la détestation qu'elle lui inspire est vive : le « gouverneur et [les] precepteurs [du roi] [...] luy estoient mal propres et tres-desagreables ¹⁸ ».

- 8 Quelles conclusions tirer de cette première lecture du texte ? Cette *Institution* tient, au moins en partie, du récit rétrospectif. L'auteur se remémore des souvenirs, et c'est des années plus tard qu'il prend la plume pour les coucher sur le papier – « je ne laisseray pas d'escrire que... » –, répondant à une sollicitation prétendue d'Anne d'Autriche, elle-même devenue, depuis les faits rapportés, régente du royaume :

[...] comme il est ordinaire à ceux qui veulent faire un grand voyage de demander le chemin aux autres qui en sont revenus, je diray, puisque l'on me le commande ce que la souvenance et la pratique m'en ont laissée en l'esprit [...]. Si, dès ceste heure, la Reyne lui veut designer un precepteur, il ne peut estre trop tost de le chercher [...] ¹⁹.

« Si, dès ceste heure, la Reyne lui veut designer un precepteur ²⁰ » : si on veut bien considérer que la circonstancielle – « dès ceste heure » – a valeur de vérité, il ressort que l'*Institution du prince du Sr des Yveteaux* aurait pu être composée entre le 14 mai 1643, date de la mort de Louis XIII, et le 28 mai 1644, date officielle de la nomination de Péréfixe de Beaumont. Pour le reste, peut-on prêter foi aux propos allégués ? À tout le moins permettent-ils à l'auteur de justifier son projet. Des Yveteaux affirme qu'Anne d'Autriche aurait fait appel à lui pour choisir le gouverneur et le précepteur de Louis XIV ²¹. Soucieux de se mettre au service du royaume, l'ancien maître aurait alors composé un petit traité aux allures de lettre ²² en établissant un parallèle entre l'ancienne cour et la nouvelle, entre l'ancien roi et le nouveau : « Monsieur le dauphin, lequel depuis fust louys treiziesme, et qui n'avoit pas eu, en l'aage ou est le Roy, moins de vigueur d'esprit ny de beauté de corps qu'a pour ceste heure Sa Majesté ²³. »

- 9 En dehors des indices qui recourent des vérités tangibles – Des Yveteaux fut bien précepteur de Vendôme, il prodigua des leçons au fils héritier d'Henri IV dans l'enceinte du Louvre, il rencontra l'équipe qui avait en charge l'institution du prince, et il croisa forcément la reine régente et son favori ; en juillet 1611 enfin, il fut officiellement déchargé de ses fonctions et dut quitter la cour – et en dehors des invraisemblances manifestes présentées comme des vérités tangibles – il est peu probable, par exemple, qu'une « commande » ait été passée par la pieuse Anne d'Autriche auprès d'un poète licencié pour obtenir les meilleurs conseils en guise d'instruction... –, quel crédit accorder à cet écrit, notamment au regard du contexte historique ?
- 10 En 1643-1644, Des Yveteaux vit à Paris, où il tient salon depuis son exclusion de la cour²⁴. L'ancien précepteur put-il obtenir des renseignements sur la santé du petit Louis XIV avant de donner ses conseils à sa mère en matière d'éducation ? Se déplaça-t-il lui-même ? Du moins le laisse-t-il entendre : « encores que nous voyions, par la liberté de la parole de nostre Roy et la facilité de sa prononciation, que son temperament est autre [que celui de son père]²⁵ ». Ce qui est sûr en tout cas, c'est que dans les années précédant le passage aux hommes²⁶, Anne d'Autriche se préoccupe de l'instruction de son fils. Un de ses proches, vraisemblablement le prieur Audin, rédige à sa demande un traité de « direction puérile », texte demeuré manuscrit, au titre de *Maximes d'éducation*²⁷. Certes, peu avant sa mort, Richelieu avait bien tenté d'imposer La Mothe Le Vayer à la fonction de précepteur²⁸, mais avec le changement de personnes intervenu à la tête de l'État, « se jouent [bientôt] [d]es manœuvres les plus subtiles²⁹ ». Dès mai 1643, Anne d'Autriche et Mazarin laissent les candidatures se déclarer et, durant plusieurs mois, se gardent de faire un choix. Dans le même temps, ils encouragent l'édition d'ouvrages, souvent luxueux, à visée didactique. Les premiers imprimés de ces « manuels » éducatifs dédiés au jeune roi paraissent dans les années qui précèdent ou qui suivent le passage aux hommes³⁰.
- 11 Autant dire que l'*Institution du prince* que Des Yveteaux compose après la mort de Louis XIII s'inscrit dans l'air du temps : écrit par un pédagogue professionnel dans une période d'intense effervescence éditoriale, ce texte participe d'un mouvement général. Pour autant,

cette conformité avec l'actualité accuse la singularité du discours : contrairement aux hommes de lettres qui publient en leur nom des traités d'éducation adressés au jeune monarque et à sa mère, le *Sr des Yveteaux* ne semble mu par aucune intention de rétribution ou de service³¹. Seuls points communs avec les prétendants à des charges ou des faveurs : une intention assumée d'apparaître à visage découvert et de faire état d'autorité en matière d'instruction.

Parallèles bibliographiques

- 12 Lorsqu'il exhorte le futur précepteur de Louis XIV à faire lire l'enfant – « haut, peu et à plusieurs fois, et puis lire apres luy, en le faisant ressouvenir » –, l'auteur du manuscrit attire d'ailleurs à nouveau la lumière vers lui, puisqu'il propose, en guise de livre du maître, « [s]on Institution du Prince en vers³² ». En renvoyant à un livre paru en 1604 au titre d'*Institution du prince à Monseigneur le duc de Vendosme*, l'auteur assure sa propre promotion tout en confortant un peu plus encore sa participation au texte manuscrit. Mais en agissant de la sorte, il établit un pont entre les deux *Institutions*, celle en vers écrite pendant qu'il était précepteur de Vendôme, et celle en prose composée quelque quarante ans plus tard, alors qu'il ne dispose plus d'aucune charge.
- 13 Or la lecture de l'*Institution* en vers éclaire d'un jour nouveau le texte en prose. Un certain nombre d'idées se retrouvent d'un texte à l'autre. Sur le rapport du prince au fait religieux par exemple. En 1604, le précepteur engage Vendôme à louer le Créateur à tout moment et en tout lieu – « Tu peux en tous endroits, et lorsque tu le veux, / Invoquer l'Eternel, et luy faire des vœux³³ ». Dans le texte en prose, Des Yveteaux soutient que les pédagogues en charge des princes doivent avoir soin de leur « faire ressouvenir d'eslever souvent leur cœur à Dieu en quelque lieu qu'ils soyent : car il se presente à la chasse et à la campagne mille sujets de l'admirer en ses œuvres³⁴ ».
- 14 Autre point, concernant l'étude, et plus encore l'étude des lettres. Les deux textes, qui adoptent le même titre en hommage au traité de Budé empruntent aux morales de l'honnêteté, notamment dans leur rapport au savoir³⁵. Dans l'*Institution* en vers, Des Yveteaux repousse l'idée d'un prince érudit, considérant qu'un roi doit s'intéresser aux lettres mais qu'il ne saurait éprouver de passion pour elles : « Sans

espouser les arts, ny sans les ignorer / C'est estre assés sçavant que de les honorer³⁶. » Le vrai livre du prince, écrit le précepteur, est le livre du monde³⁷, ce qui amène naturellement l'auteur à privilégier la pratique sur la théorie : « il faut sur l'action mettre ton fondement³⁸ ». Cette idée est non seulement reprise mais développée dans le texte en prose :

[...] un prince est assez scavant en cela quand il sçait qu'Auguste n'estoit pas du temps d'Alexandre³⁹ [...] car les lettres pourroyent causer du dommage si elles estoyent plustost apprises par une pedanterie solitaire et abstraite que par une liberté noble et judicieuse qui doit tousjours reduire les choses à la pratique des actions [...] ⁴⁰.

Pour initier le jeune Louis XIV à la connaissance du monde, d'ailleurs, l'auteur de l'*Institution du prince du Sr des Yveteaux* recommande la lecture des « gazettes⁴¹ » et des « cartes⁴² », en même temps que les « demonstrations par le compas⁴³ ». Du fait de leur capacité à donner à voir les choses, soutient-il, ces pratiques proposent des enseignements concrets qui s'impriment dans la mémoire « corporelle, qui consiste aux images, [et] aux choses figurees⁴⁴ ».

- 15 Mais l'*Institution du prince* publiée en 1604 révèle surtout les inflexions voire les ruptures opérées en l'espace de quarante ans, notamment pour ce qui est de la tonalité du discours. L'*Institution* versifiée, comme la plupart des miroirs imprimés de l'époque, est un texte clairement encomiastique. Le dédicataire est célébré pour ses qualités qui en font déjà un héros – « Le Démon de l'Estat te porte hors d'enfance⁴⁵ » –, nonobstant quelques exhortations qui sont faites, ici ou là à l'enfant :

Et ne croy que, pour estre yssu du sang des Dieux,
Si tu ne vas cherchant les actes glorieux,
Que les cœurs eslevez, ny le peuple t'adore⁴⁶.

Le texte en prose, pour sa part, ne renonce pas tout à fait à l'éloge – « la Reyne a de si excellentes cognoissances d'elle-mesme qu'il semble que ce soit Dieu qui les luy donne » ; « Monsieur de Beringhen, le plus fidelle serviteur qu'eust le feu Roy »⁴⁷, – mais c'est le blâme qui domine. Des Yveteaux illustre-t-il là un principe énoncé

en 1604, selon lequel le « vice enseigne plus quand on peut l'éviter⁴⁸ » ? Si tel est le cas, ce principe est radicalisé : l'auteur du texte en prose remet en effet à la reine Anne d'Autriche un véritable brûlot.

- 16 Les portraits à charge se succèdent. Un roi en exercice (Henri IV) inconséquent en matière d'éducation :

[...] le feu Roy Henry le grand qui pensoit toujours vivre creut n'avoir pas besoin de tant de circonspection ny d'advertance quand il donna un gouverneur à Monsieur le Dauphin ; ayant souvent ouy dire à Sa Majesté qu'il estoit le premier gouverneur de son fils [...] ⁴⁹.

Un gouverneur frivole, en l'occurrence Gilles de Souvré, inapte à surveiller son élève, au point de mettre parfois le monarque « fort en colere⁵⁰ ». Un premier médecin, Jean Héroard, non seulement piètre thérapeute – « il s'est fort trompé, car Sa Majesté s'est trouvee submergé dans la quantité de ceste matiere vicieuse, qui s'est pourrie [...] ayant esté la cause de sa mort⁵¹ » – mais mauvais conseiller et calomniateur : « [il] disoit souvent au Roy, tout bas, comme nous entrions dans le cabinet de la Reyne Mere, qu'il se gardast bien d'y rien manger⁵² ». Un confesseur, peut-être le P. Coton, sur lequel Des Yveteaux se contente d'écrire qu'il se « dispense de parler⁵³ » – réticence lourde de sous-entendus. Une reine empoisonnée et donc empoisonneuse, en l'occurrence Marie de Médicis⁵⁴ : « [Le dauphin a] esté nourry d'un sang maternel fort grossier et d'un laict fort espais [...] ⁵⁵. » Un premier ministre, « le cardinal de Richelieu », tout entier « consac[r]é à sa propre gloire » au point de faire « sa proye [de l'] Estat »⁵⁶.

- 17 Enfin un roi soliveau, Louis XIII, contre lequel l'auteur se déchaîne. La parole dépréciative touche d'abord à sa santé : « le feu Roy [...] se trouva avec des conduits si faibles, si engagés et si peu disposés à toute sorte d'évaporation ». Mais derrière ce rapport clinique – « ayant mesme la faculté ejective for debile »⁵⁷ – pointent à l'évidence des sous-entendus graveleux, sur une virilité prétendument défaillante. Quant aux notations sur le caractère du prince, d'abord formulées sur le mode de l'éloge, elles versent au réquisitoire⁵⁸ :

[...] une assez cuisante jalousye de son autorité, qui n'a jamais creüe en une profonde application [...] ; assez de jugement pour en faire une bonne eslection, qui estoit toutesfois sans suite et sans effet [...] ⁵⁹.

Suivent enfin des accusations personnelles portant sur des défauts voire sur des vices, qui frappent à la fois par leur nombre et par leur violence... Une appétence pour les jeux de construction, ce qui conduit l'auteur à mettre en garde Anne d'Autriche contre une telle déviance : « prendre garde que Sa Majesté [i. e. : Louis XIV] ne s'amuse pas trop aux mechaniques et aux choses qui dependent de la main a quoy les princes d'Italie et quelques-uns d'Allemagne sont assés enclins ⁶⁰ ». Une passion coupable pour les artefacts et les « simulacres ⁶¹ », signe d'une imagination dérégulée : « le Roy louys treiziesme aymoît beaucoup mieux les armes mortes que les vivantes ⁶². » Une pratique religieuse relevant de l'affectation et de la superstition :

[...] il avoit plustost prise [sa dévotion] par coustume [...] car [elle] estoit veritablement grande et visible par l'apparence, mais tres-sterille et imperceptible par les effets, sur quoy quelques-uns l'ont appelé l'incomprehensible ⁶³.

Une imprudence coupable, à l'origine d'errements : « se laissant apres persuader aux derniers qui parloyent à luy, faute d'une intelligence solide qu'il n'a jamais eüe, ou voulu avoir ⁶⁴ ». Finalement, une vie de peine et d'aigreur, un règne sans amour – « [la] hayne enracinée dans l'âme melancholique de Sa Majesté ⁶⁵ » – que la mort ne parvient pas même à éradiquer :

Sa Majesté n'a rien porté de si chargeant dans le Ciel, ny de si douloureux dans le tombeau, que le veritable regret et la sainte repentance d'avoir maltraité la Reyne sa Mere [...] ⁶⁶.

- 18 Il faut en convenir, au regard de l'*Institution* dédiée au duc de Vendôme, le changement d'orientation opéré par le texte en prose tient moins de l'inflexion que de la rupture. En quarante ans, l'apologète est devenu satirique, la présence de l'auteur dans le texte n'est plus seulement visible, elle est devenue sensible, au point de

placer le lecteur dans une position d'exégèse : quel est donc ce pédagogue qui ambitionne d'instruire un prince en faisant du vice une école, et quelles raisons l'ont conduit à s'exprimer de la sorte, à s'exposer, voire à s'exhiber ?

Effets spéculaires

- 19 Contrairement à l'*Institution* en vers de 1604, texte consacré à un prince « né d'un plus grand⁶⁷ » père que les Césars romains, l'*Institution* en prose installe l'auteur au miroir de lui-même. Des Yveteaux y occupe la première place au point de reléguer le jeune Louis XIV, pourtant destinataire second du traité, dans l'accessoire. L'auteur endosse plusieurs rôles en fonction de la teneur de ses propos, eux-mêmes de nature mêlée. Il ne renonce pas tout à fait à l'éthos encomiastique, on l'a dit, mais contrairement à 1604, ce caractère ne dispose plus de l'exclusivité. Le temps de l'éloge n'est plus prioritaire, c'est le blâme, désormais, qui prévaut.
- 20 Des Yveteaux se présente d'abord en moraliste démasqueur, pourfendeur d'une cour « mauvaise⁶⁸ », où « tant de choses portent à faux⁶⁹ ». L'ancien maître met par exemple en garde Anne d'Autriche contre les « femmes » et « valets de chambre » susceptibles de corrompre la santé et l'esprit du prince, au prétexte que « les souris et les renards du Louvre [seraient finalement] plus à craindre que les Lions de la Cour⁷⁰ ». Et de fait, le projet didactique repose essentiellement sur une approche exemplariste et doxologique – « pour sçavoir les bonnes ou mauvaises annees, il ne faut que considerer les vertus et les vices des Princes⁷¹ ».
- 21 Autre visage, celui du parrésiasite. En s'adressant à la mère du jeune Louis XIV, Des Yveteaux tient un discours de vérité piquant voire mordant. Il contrevient à un certain nombre de principes politiques qui, à l'époque, forment consensus. Celui-là même qui prônait en 1604 le rattachement au modèle familial et dynastique – « Suy les pas de ton pere [...], / Ô combien jour et nuit la grandeur de ton père / Te montre de travaux et de chemin à faire⁷² ! » – réfute l'empire paternel, ruinant le principe d'une continuité monarchique.
- 22 Posture inédite encore, par rapport à l'*Institution* en vers, celle du philosophe sceptique. En 1604, la parole magistrale se réalise à

grandes vapeurs d'encens sur le mode de l'idéalisme : héroïsation d'une enfance qui n'est pas soumise aux mêmes principes de temporalité que l'humanité commune⁷³, rêve messianique de reconquête⁷⁴. Les injonctions émises à l'envi par le thuriféraire – « jette les yeux au ciel [...] ; Donne ton cœur à Dieu [...] ; fuy [...] les fortunes prosperes [...] ; aime tous les hommes⁷⁵ » – dessinent un avenir radieux qui, bien que non advenu, s'objective au moment même où il est formulé :

Ces heros du vieux temps [...]
Cesar, fils de Henry, tel comme eux tu seras,
Et né d'un plus grand qu'eux, tu les surpasseras, [...] ⁷⁶.

En retour de ces éloges prophétiques, le précepteur locuteur entérine la victoire de la poésie sur les outrages du temps, en rappelant les liens de service unissant les princes à ceux qui leur assurent l'immortalité :

Le Temps, pere de tous, devore ses enfans,
[...]
Si les Anges du monde, amis des grands courages,
N'empeschent par leurs vers la puissance des ages⁷⁷.

- 23 L'effet de surprise est total dès les premières lignes de l'*Institution* en prose puisque l'auteur assortit ses propos de formules adversatives créant un effet de suspension, de flottement, et finalement d'irrésolution :

[...] la splendeur et l'esclat de la fortune ne produisent que du damage et de la honte à ceux qui sont eslevés sans valeur et sans mérites, quoy que quelquefois la grandeur d'un bon vaisseau cache les defauts d'un mauvais pilote. [...] Cela n'empesche pas [...] que ceux qui [...] ont veüs nourrir [les rois] n'ayent beaucoup d'avantage, quoy qu'il soit tousjours mal aysé de faire venir du bled sur les rochers, dans les sables et parmy les espines [...] ⁷⁸.

- 24 Ajoutons à cela que la célébration topique des lettres disparaît, au point même que l'auteur s'interroge sur les possibilités de réalisation du projet pour lequel il se dit pourtant mandaté. L'institution du prince, avance-t-il, ce « labour si penible et si glorieux⁷⁹ », constitue

à proprement parler un *travail* soumis aux aléas et aux *impedimenta* de toutes sortes : « tenant impossible à qui que ce soit de montrer des voyes infaillibles par lesquelles on puisse parvenir heureusement et seurement à un chemin si haut⁸⁰ ». Le doute exprimé est ainsi radical puisque l'auteur soutient que ni la nature du prince ni la volonté du maître ne sont suffisantes pour emporter la victoire :

[...] quoy que la semence soit bonne, et celuy qui la jette [*i. e.* : le précepteur] de mesme, les sables la bruslent, les espines l'estouffent et le vent l'emporte, ou elle est plus utile aux oyseaux qu'aux princes : et souvent on a veu que tout ce que sème le jardinier ne leve point [...] ⁸¹.

25 Or l'étonnant ici, c'est que tout en adoptant le doute comme principe de départ – est-il vraiment raisonnable et même utile de prétendre instruire un prince ? – l'auteur construit une démonstration, organise ses idées et soigne ses formules. Comme si la position sceptique jouait un rôle incitateur. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que l'*Institution du prince du Sr des Yveteaux* ne reflète pas seulement l'histoire d'un précepteur, avec ses blessures voire ses traumas, elle raconte aussi l'histoire d'un texte qui se construit par « engrenages⁸² », qui se nourrit d'autres textes, d'autres lectures.

26 Revenons pour nous en persuader sur les deux principales cibles du satiriste, Jean Héroard et Louis XIII. Héroard d'abord, attaqué et diffamé sans être nommé. Des Yveteaux accuse le premier médecin d'inadvertance, d'incompétence et d'incurie, confessant avoir été conduit à faire lui-même fonction de thérapeute auprès du dauphin :

[...] je ne l'ay veu cracher, süer ny moucher tres-rarement [...] de sorte que [...] qu'ayant cet honneur d'estre aupres de luy, je remediois incessamment à cela, contre l'advis de son premier medecin qui disoit que ce phlegme espais et ceste mucosité mal conditionnee se purgeroyent par bas [...] ⁸³.

En s'adressant à Anne d'Autriche, l'ancien précepteur soutient encore que le jeune Louis XIII éprouvait de la peur et même du dégoût à l'encontre d'Héroard :

[...] ce qui fait desirer d'avantage que ceux que Sa Majesté [i. e. : Louis XIV] approchera de luy [...] soyent gens bien faits qui ayent [...] la bouche aussy pure et aussy nette que l'ame, afin qu'ils ne craignent point d'approcher de Sa Majeste, ny luy d'eux ; comme il me souvient que l'on faisoit de son premier medecin, dont le feu Roy m'a souvent faict plainte [...] ⁸⁴.

- 27 Toutes ces allégations, en réalité, peuvent se lire comme des réponses à des accusations qui furent plus ou moins directement portées contre l'auteur. Avant le passage aux hommes du futur Louis XIII l'année de ses sept ans et avant la nomination effective de Des Yveteaux à la fonction de précepteur, Jean Héroard prend en effet les devants en éditant une *Institution du prince*. Or ce texte publié en 1609 constitue un coup de force : dans un dialogue qui rassemble « l'auteur » et Gilles de Souvré (le futur gouverneur du futur Louis XIII), Héroard fait acte de candidature à la charge de précepteur, et ce alors même que Des Yveteaux tient la corde. À travers cet ouvrage, le médecin met en avant son expérience pédagogique (il suit l'enfant depuis sa naissance), son exigence en matière d'instruction, ses compétences médicales, littéraires et intellectuelles ⁸⁵. Mais la parution de l'ouvrage ne change rien à la détermination d'Henri IV : Des Yveteaux, est nommé, contre l'avis de Marie de Médicis semble-t-il. Le premier médecin nourrit alors une profonde antipathie à l'encontre du précepteur en titre, ce qui est décelable dans le *Journal de santé*. À la date du 24 avril 1610, on lit :

Estudié, etc. On luy enseigne que la grandeur d'Espagne est venue par la lance de chair, par alliances, pour coucher ensemble : *lancea carnea, non lancea ferrea* comme les François ⁸⁶.

- 28 Un libelle à charge contre Des Yveteaux avait circulé, il est vrai, avant sa mise au ban de la cour, intitulé *Discours à la reine*. En voici un extrait :

Car quel profit peut faire le Prince de l'exemple de sa vie & de ses instructions ? Ses leçons sont en toutes les parties prodigieuses, sans têtes & sans pieds [...]. C'est un bon déjeuner à ce jeune Prince, de lui dire, que la grandeur d'Espagne s'étoit accrûe par la lance de chair ⁸⁷.

Héroard servit-il d'informateur aux ennemis du précepteur ? Quoi qu'il en soit, il est plaisant de constater que dans son *Institution* en prose, Des Yveteaux, qui se rêve en thérapeute, remet en doute les capacités professionnelles de celui qui, en son temps, aspira lui-même à prendre sa place.

- 29 Deux remarques encore à propos d'Héroard. Dans l'*Institution* en prose, Des Yveteaux rapporte une anecdote qu'il prête à Henri IV : « Le Roy se souvenoit de plus que l'on ne luy faisoit apprendre que [...] les quatrains de Pibrac [...] »⁸⁸. » Or dans son traité d'éducation dédié au dauphin, Héroard recommande justement la lecture de Pibrac, citant même des vers de celui qu'il appelle le « Caton françois »⁸⁹. Enfin, eu égard aux très nombreux témoignages d'affection qu'Héroard se targue de recevoir de son jeune patient, témoignages qu'il note scrupuleusement dans son *Journal*, l'anecdote selon laquelle l'enfant roi aurait nourri une profonde aversion envers son médecin sonne comme un démenti cinglant, d'autant qu'elle est présentée comme émanant du prince lui-même.
- 30 Venons-en à présent aux propos diffamatoires portés à l'encontre de Louis XIII. Eux aussi procèdent de lectures. L'*Institution* en prose emprunte en effet à toute une littérature polémique qui culmine durant les « années Concini », et qui tire en partie son inspiration des libelles de la Ligue : « henry troisieme »⁹⁰ est cité par Des Yveteaux, évidemment en mauvaise part. En réalité, l'auteur du manuscrit relaie un discours qui se constitue progressivement en vulgate : un roi enfant, malmené, faible, sous emprise, superstitieux, craintif, ingrat, cruel, et finalement tyrannique. On peut certes s'interroger sur les raisons qui ont conspiré à une telle violence. Formulons, à défaut de réponses définitives, deux hypothèses. La première est d'ordre psychologique : le précepteur éconduit aurait pu nourrir de l'aigreur à l'encontre d'un prince qui, même après avoir accédé aux affaires, ne lui fut jamais d'aucun soutien. Mais la raison affective n'est pas la seule et la dimension proprement poétique de ce texte doit être considérée : dans son discours, Des Yveteaux n'épargne personne en effet, pas même son plus fidèle protecteur Henri IV, comme si l'auteur avait tout simplement cédé au souffle de la satire, au plaisir de l'écriture satirique...

- 31 D'ailleurs, si l'*Institution* en prose doit se lire comme un vaste métatexte, un texte relayant d'autres textes, il convient de ne pas exclure de la collection les notes et les brouillons que Des Yveteaux aurait pu lui-même écrire. Lorsqu'il aborde la question de la bibliothèque du prince, l'auteur du manuscrit s'inscrit dans une perspective diachronique, mais les principaux modèles dont il se réclame, en dehors de quelques références à l'Antiquité (Joseph, Justin, Aristote, Plutarque), empruntent surtout aux xv^e, xvi^e voire au tout début du xvii^e siècles (Bayard, Commines, Pie V, Botero, Montaigne, Salomon de La Broue, Malherbe...). Même chose pour ce qui touche aux personnes : Des Yveteaux se réfère à la Renaissance et plus encore au Siècle d'or (le gouverneur et le confesseur de Charles V, Philippe III, le cardinal Ximènes...). Or si nos conclusions sont exactes, l'*Institution* en prose fut composée entre mai 1643 et mai 1644. L'intérêt porté à l'Espagne ne trouve donc pas sa justification dans le présent de l'actualité – les négociations de mariage entreprises sous la régence d'Anne d'Autriche ne commencèrent pas avant 1645⁹¹ –, mais dans un temps plus ancien, et on sait bien que le futur Louis XIII fut promis à l'infante d'Espagne dès sa plus tendre enfance⁹². En s'installant au Louvre, Des Yveteaux, qui avait adressé en son temps à Vendôme une *Institution du prince*, envisagea-t-il de composer un texte en forme de miroir en le destinant à son nouveau disciple ? En fut-il ensuite empêché du fait de son bannissement ? Remit-il le projet sur le métier à la mort de Louis XIII ? Des Yveteaux se servit-il alors de notes anciennes pour accomplir un nouveau dessein, quitte à l'infléchir vers la satire ? Quoi qu'il en soit, son manuscrit tient de la pièce de ravaudage.
- 32 À la fin du xvii^e siècle, l'*Institution du prince du Sr des Yveteaux* suscite encore un semblant d'intérêt, comme les deux pièces conservées à la BnF semblent l'indiquer. L'auteur désigné de ce texte souhaita-t-il sa diffusion ou des copies manuscrites circulèrent-elles librement ? Difficile de le savoir, mais ce qui semble avéré, c'est que de son vivant Des Yveteaux n'apporta aucun démenti à une attribution que le public ne manqua pas de lui accorder... tant les indices, à la fois nombreux et variés, conduisent non seulement à sa personne, à son œuvre, mais aussi à sa *persona* d'auteur.
- 33 Pour autant, Des Yveteaux ne fit rien pour conférer de la publicité à son discours. Qu'aurait-il eu à gagner à faire imprimer un « miroir »

satirique alors même qu'à l'époque de la probable composition du texte (mai 1643-mai 1644) des plumes zélées publient des livres d'éducation lénifiants dédiés à Anne d'Autriche et à Louis XIV⁹³ ? Selon toutes hypothèses, le poète tirant sur le grison laissa circuler l'opuscule, se doutant bien que le public mondain goûterait davantage les attaques acerbes que les formules de complaisance. Plusieurs anecdotes prosaïques et le plus souvent dépréciatives sur Louis XIII furent d'ailleurs annexées aux deux copies de la BnF⁹⁴. Ces agrégations ne sont vraisemblablement pas imputables à Des Yveteaux, mais elles signalent la façon dont son *Institution* fut lue et reçue.

- 34 Dans le même temps, l'écrit ne suscita guère de « réponses », fussent-elles d'adhésion ou de contestation. Aussi ne saurait-on parler ici de libelle d'action. D'abord parce que les personnes prises pour cibles ont toutes disparu au moment où le texte circule. Ensuite parce qu'une fois « le temps des libelles⁹⁵ » revenu, les blâmes et les éloges distribués par Des Yveteaux furent sans doute jugés insignifiants par les plumes stipendiées, notamment durant les révoltes de la Fronde : l'ancien précepteur convoque certes les mânes de Richelieu à la fin de son *Institution* – « un tyran de si bonne grace⁹⁶ » –, mais Mazarin demeure le grand absent de ce jeu de massacre.
- 35 Dans ces conditions, quelles purent être les raisons qui prévalurent à la fabrique de ce miroir *bigearre* ? À défaut du coup de force politique, on plaidera pour le coup d'éclat littéraire. Le poète à la vie « cachée⁹⁷ » compose un texte en forme de testament dans un geste de réaction (il venge son honneur), de réparation (il défend son intégrité professionnelle) et d'ostentation (il exhibe une maestria d'auteur). La mort de Louis XIII lui permet de rassembler quelques idées (assez peu originales) sur l'éducation royale, ce qui l'amène à composer un discours qui emprunte, comme l'indique son titre, à la tradition des *specula*. En s'appropriant ce modèle, l'auteur ne montre pas seulement un talent de plume, il attire à lui les regards, suscitant, sinon toujours l'assentiment, du moins la curiosité. Sa prise de parole à la fois désinhibée et tranchante, aux antipodes de la complaisance, le conduit à innover, tant sur le fond que sur la forme.

- 36 À un moment où les logiques d'institutionnalisation structurent le champ littéraire, cette *Institution* traduit une liberté d'auteur. Des Yveteaux fait entendre une voix dissonante par rapport aux pratiques éditoriales qui régissent le Parnasse (clientélisme, rétributions, collaborations, dons et contre-dons). Contrairement à ce qu'affirment Prosper Blanchemain et Georges Mongrédien, même si « le bonhomme⁹⁸ » proclame son allégeance à la Couronne⁹⁹, il ne sollicite aucune faveur ni ne brigue aucun poste, sachant sa carrière derrière lui, sachant aussi qu'il n'a aucun descendant direct à protéger. Le « vieux garçon¹⁰⁰ » saisit l'occasion d'un changement politique (la « bonne régence ») pour se revancher par l'attaque, lâchant ses coups avec la désinvolture qui sied à l'homme déniaisé et désabusé. Posture sceptique pour ce Démocrite impénitent ? En tout cas posture ironique, où la mise à distance est plus que jamais de rigueur.

NOTES

- 1 Voir ici-même, Karine Abiven, Delphine Amstutz, Alexandre Goderniaux, Adrienne Petit, « Introduction », DOI : [10.35562/pfl.525](https://doi.org/10.35562/pfl.525).
- 2 Le titre est directement emprunté aux manuscrits de la BnF.
- 3 Manuscrit cote [[Français 10210](#)], p. 2-14 et manuscrit cote [[Cinq cents de Colbert 484](#)], f. [543-558r^o](#).
- 4 Pardoux Du Prat, *Ordonnances du roi Charles IX. Faictes par sa majesté en sa ville de Molins [...]*, Lyon, Benoît Rigaud, 1580, p. 192.
- 5 Nicolas Vauquelin Des Yveteaux, *L'Institution du prince*, dans *Œuvres complètes de Nicolas Vauquelin, seigneur des Yveteaux, publiées et annotées d'après les manuscrits originaux et les recueils collectifs de poésie du xvii^e siècle*, [Paris, A. Picard, 1921], éd. Georges Mongrédien, Genève, Slatkine reprints, 1967, p. 157-175. Nous adoptons l'abréviation IP. Pour la date de composition du texte, G. Mongrédien indique sur la page de titre qui précède l'édition du texte « postérieur à 1643 ». Première édition de ce miroir du prince demeuré longtemps manuscrit : *Les Œuvres poétiques de Vauquelin des Yveteaux*, éd. Prosper Blanchemain, Paris, Aubry, 1854, p. 101-125.

6 Voir la note antérieure. La thèse de G. Mongrédien inclut également une *Étude sur la vie et l'œuvre de Nicolas des Yveteaux, précepteur de Louis XIII (1567-1649)* (Auguste Picard, 1921).

7 IP, p. 158.

8 IP, p. 159.

9 Tous les mots cités entre guillemets figurent dans le texte.

10 IP, p. 169.

11 IP, p. 173.

12 *Ibid.*

13 *Ibid.*

14 *Ibid.*

15 IP, p. 159 et 169.

16 Sur la cabale dont fut victime l'auteur, voir G. Mongrédien, *Étude sur la vie ...*, *op. cit.*, p. 113-120.

17 IP, p. 160. Peut-être Luynes est-il ici visé, avec son entourage.

18 *Ibid.*

19 IP, p. 158 et 161.

20 IP, p. 161.

21 IP, p. 167.

22 Même le locuteur ne s'adresse à Anne d'Autriche qu'indirectement : « Si, dès ceste heure, la Reyne lui veut designer un precepteur [...] ; Surtout, il seroit à désirer qu'avec le soin du gouverneur, il pleust à la Reyne, par sa bonté et sa prudence, faire escrire au Roy », IP, p. 161, p. 162 et p. 171.

23 IP, p. 159.

24 G. Mongrédien, *Étude sur la vie et l'œuvre de Nicolas des Yveteaux*, *op. cit.*

25 IP, p. 160.

26 Sous la dynastie des Bourbons, l'enfant royal est placé sous la direction d'une gouvernante jusqu'à six ans avant d'être confié l'année suivante, et pour sept ans, à une équipe masculine, dirigée par le gouverneur et le précepteur.

27 BnF, site Richelieu, ms. Fr. 19043 : *Maximes d'éducation et direction puérile*, [...], *jeux et petite estude de monseigneur le Daufin jusques a*

l'aage de sept ans.

28 *De l'instruction de monseigneur le dauphin à monseigneur l'eminentissime cardinal duc de Richelieu*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1640. L'année suivante, Puget de La Serre publie *Le Portraict d'Alexandre le Grand dedié a Monseigneur le dauphin*, Paris, Jean Gessellin, 1641 .

29 Reynald Abad, « Éducation », dans Lucien Bély (dir.), *Dictionnaire Louis XIV*, Paris, Robert Laffont, 2015, p. 448.

30 Pour l'année 1645, on songe notamment à [Jean Ballesdens], *Les Fables d'Ésope Phrygien*, Paris, Le Bé ; Jean-Jacques de Barthès, *Les Vérités royales, ou l'instruction du prince chrétien*, Paris, Moreau ; Marc Vulson de la Colombière et Stefano della Bella, *Carte metodique et introduction succinte à la cognoissance des premieres regles du blazon*, Paris, Van Lochom.

31 P. Blanchemain soutient que cette *Institution* vaut acte de candidature, *Les Œuvres poétiques de Vauquelin des Yveteaux*, éd. cit., p. 101. En réalité, rien dans le texte ne permet de soutenir cette allégation.

32 IP, p. 164. Le texte fut édité en 1604 par la veuve Mamert Patisson. Une contrefaçon circula la même année. On citera l'*Institution du prince* en vers dans l'édition des *Œuvres complètes* par G. Mongrédien. Et on adoptera l'abréviation IP [1604] pour la différencier de celle du reprint Slatkine de 1967.

33 IP [1604], v. 63-64, p. 50.

34 IP, p. 163.

35 Jean-Marc Chatelain, *La Bibliothèque de l'honnête homme. Livres, lecture et collections en France à l'âge classique*, Paris, BnF, 2003, « La fréquentation des livres et l'usage du monde », p. 9-47.

36 IP [1604], v. 159-160, p. 53.

37 « Ainsi le Roi d'Ithaque, allant apprendre à vivre, / Se fist sçavant, et n'eut que le monde pour livre », IP [1604], v. 93-94, p. 51.

38 *Ibid.*, v. 20, p. 49.

39 IP, p. 165.

40 IP, p. 168.

41 IP, p. 166.

42 IP, p. 167.

43 IP, p. 166.

44 *Ibid.*

45 IP [1604], v. 5, p. 48.

46 IP [1604], v. 191-193, p. 54.

47 IP, p. 171 et p. 172.

48 IP [1604], v. 163, p. 53.

49 IP, p. 167-168.

50 IP, p. 172.

51 IP, p. 160.

52 IP, p. 173.

53 IP, p. 162.

54 Attaque devenue topique depuis Catherine de Médicis.

55 IP, p. 160.

56 IP, p. 174.

57 IP, p. 160.

58 On reconnaît là la figure du diasyrme.

59 IP, p. 159.

60 IP, p. 167. Ici encore, la notation n'est sans doute pas dépourvue d'allusions graveleuses, on songe au « vice italien ».

61 *Ibid.*

62 IP, p. 166.

63 IP, p. 163.

64 *Ibid.*

65 IP, p. 173.

66 IP, p. 174.

67 IP [1604], v. 44.

68 IP, p. 160.

69 IP, p. 158.

70 IP, p. 161.

71 IP, p. 158.

72 IP [1604], v. 9, p. 48 et v. 109-110, p. 51.

73 « Les esprits généreux, malgré les loix du Temps / Nous font voir leur automne avecque leur printemps », IP [1604], v. 12-13, p. 48.

74 « Je te voudrois bien voir entre les Othomans, / Arbitre de leurs faicts [...] / Pour en aller chercher dedans la Palestine : / Et forçant la Syrie à quitter le turban, / Planter tes estandars sur le haut du Liban », IP [1604], p. 51-52.

75 IP [1604], v. 47, 51, 53, 77, p. 50.

76 IP [1604], v. 37 et v. 43-44, p. 49.

77 IP [1604], v. 126-130, p. 52.

78 IP, p. 158.

79 *Ibid.*

80 *Ibid.*

81 IP, p. 158-159.

82 Christian Jouhaud, « Les libelles en France au xvii^e siècle : action et publication », *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique*, 90-91 : *Écrire pour convaincre*, Jean-Yves Mollier et Maurice Carrez (dir.), 2003, p. 33-45, [en ligne sur OpenEdition, DOI : [10.4000/chrhc.1443](https://doi.org/10.4000/chrhc.1443)].

83 IP, p. 160.

84 IP, p. 162.

85 Jean Héroard, « Introduction », dans *De l'institution du prince (1609)*, éd. B. Teyssandier, Paris, Hermann, 2013, p. 7-44.

86 *Journal de Jean Héroard*, éd. Madeleine Foisil, Paris, Fayard, 1989, 2 vol. , t. II, p. 1756.

87 Le texte imprimé au titre de « Discours présenté à la reine mère du roi, en l'année 1612 » fut attribué à Nicolas de Neufville (1542-1617). Il paraît au xvii^e siècle dans ses *Mémoires d'Etat recueillis de divers manuscrits en suite de ceux de M. de Villeroy*. Pour la présente citation : *Mémoires d'État par M^r de Villeroy [...]*, t. V, Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1725, p. 203. Voir « M. des Yveteaux », dans Tallemant des Réaux, *Historiettes*, éd. Antoine Adam, Paris, Gallimard, « Pléiade », 2 vol. , t. I, 1960, p. 138.

88 IP, p. 168.

89 Jean Héroard, *De l'institution du prince (1609)*, éd. cit., p. 134.

90 IP, p. 170.

- 91 L. Bély, « Mariage de Louis XIV : les négociations », dans *Dictionnaire Louis XIV*, op. cit., p. 849.
- 92 *Journal d'Héroard*, éd. cit., voir par exemple : 27 mai 1604 (p. 485), 13 mars 1605 (p. 614), 2 juin 1605 (p. 672)...
- 93 Georges Lacour-Gayet, « Ouvrages écrits en vue de l'éducation de Louis XIV », dans *L'Éducation politique de Louis XIV* [1898], Paris, Hachette 1923, chap. II, p. 16-66.
- 94 Sept lignes en marge de la page 13 du ms. [Fr. 10210]. Le paragraphe rapportant une anecdote sur Louis XIII et son cocher Saint Amour ne figure pas dans le ms. [Cinq cents de Colbert 484]. Six anecdotes dans le manuscrit Colbert, sept dans l'autre manuscrit, intitulé « Recueil de diversité » et signé Aubert.
- 95 C. Jouhaud, « Les libelles en France au XVII^e siècle », art. cité.
- 96 IP, p 174.
- 97 T. Des Réaux, éd. cit., p. 138.
- 98 IP, p. 139.
- 99 « [...] il est bon d'imprimer dans leur esprit, [...] que [...] [la] couronne [des rois de France] est en une independance aussy absolüe, au regard de toutes les puissances estrangeres comme leur commandement est absolu sur leurs subjects », IP [1643 ?], p. 174.
- 100 T. Des Réaux, éd. cit., , p. 140.

RÉSUMÉS

Français

La BnF (site Richelieu) conserve deux copies manuscrites d'un texte en prose intitulé *l'Institution du prince du Sr des Yveteaux*, la plus ancienne datant d'avant 1661, la plus récente des années 1680. Or les effets de lecture induits par les indices biographiques et bibliographiques disséminés dans ce texte conduisent invariablement vers l'auteur, autrement dit vers Nicolas Vauquelin Des Yveteaux (1567-1649). Pour autant, quelles furent les raisons qui prévalurent à la fabrication de ce miroir ou plutôt de cet anti-miroir, puisque cette *Institution* censée répondre à une commande d'État, ambitionne d'instruire un roi mineur (Louis XIV) à partir d'attaques professées contre son propre père (Louis XIII) ? On plaidera davantage pour le coup d'éclat littéraire que pour le coup de force politique.

English

The French National Library (Richelieu site) holds two manuscript copies of a prose text entitled *l'Institution du prince du Sr des Yveteaux*. The oldest is dated from before 1661 and the most recent from the 1680s. However, interpretation of the various biographical and bibliographical clues scattered throughout the texts consistently point to Nicolas Vauquelin Des Yveteaux (1567–1649) as their author. Nevertheless, what are the reasons that presided over the writing of that mirror or, rather, that anti-mirror, since this *Institution* supposedly responding to a request from the State, aims to inform a child king (Louis XIV) on the basis of criticism professed against his own father (Louis XIII)? One may argue that it was intended as a literary feat rather than a political demonstration.

INDEX

Mots-clés

éducation royale, satire, auctorialité, institutionnalisation du Parnasse, parrhèsia, scepticisme

Keywords

royal education, satire, auctoriality, institutionnalisation of Parnassus, parrhesia, scepticism

AUTEUR

Bernard Teyssandier

Université de Reims Champagne-Ardennes – CRIMEL UR 3311

IDREF : <https://www.idref.fr/096119853>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/bernard-teyssandier>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000054252394>